

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 23 juin 2016

Séance extraordinaire

L'an deux mil seize et le vingt-trois juin à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: M. Patrick BRETEAU, Mme Mireille EDOUARD, MM Jean BELIARD, Sébastien MONCOURT Mme Nathalie ALIMI, M. Jean-Pierre LAUDREN, M. Olivier DOAT, M. Daniel ESPOSITO, Mmes Christine CAULIÉ, Anne Sophie DUCHESNE, Sandra GUYOU, Sylvaine PHILIPPOT.

Excusés :

Absents : MM Mickaël BARBE, Thierry DOAT, Mme Emmanuelle PRETERRE.

Secrétaire de séance : Mme Anne Sophie DUCHESNE

Après avoir fait un rappel de l'ordre du jour du précédent conseil municipal du 30 avril 2016, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. INTERCOMMUNALITE

1.1 Extension périmètre de la CDC Sud-Gironde à 8 communes de la CDC des Coteaux Macariens.

2. ADMINISTRATION

2.1 Vente bois – acceptation du prix de vente

AVIS RELATIF A L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CdC DU SUD GIRONDE A 8 COMMUNES DE LA CdC DES COTEAUX MACARIENS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté le 29 mars 2016 par le Préfet. Suite à un avis favorable très majoritaire de la CDCI, ce schéma a pris en considération l'amendement prévoyant la répartition des communes de la CdC des Coteaux Macariens entre la CdC du Sud Gironde (8 communes), la CdC du Réolais en Sud Gironde (5 communes) et la CdC du Sauveterrois (1 commune).

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet a pris un arrêté de projet de périmètre le 12 avril 2016 notifié à la commune le 13/04/2016 prévoyant l'extension au 1^{er} janvier 2017 du périmètre de la CdC du Sud Gironde aux huit communes suivantes de la CdC des Coteaux Macariens :
Le Pian sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martial, Semens et Verdélais.

Cette extension portera le nombre de communes de notre CdC à 38 et sa population à 37.347 habitants (population municipale).

Dans le cadre de cette extension, en application du droit commun, le nombre de sièges du conseil communautaire serait porté à 59 répartis comme suit :

- 11 sièges pour la commune de Langon
- 4 sièges pour la commune de Toulence
- 3 sièges pour la commune de Saint-Macaire
- 2 sièges pour les communes de Fargues, Hostens, Noaillan, Roaillan, Saint-Maixant et Saint-Symphorien
- 1 siège pour les autres communes

Le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour rendre leur avis sur ce projet d'extension, ce délai courant à compter de la date de notification de l'arrêté. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil sera réputé favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à rendre son avis relatif :

- d'une part à cette extension du périmètre de la CdC aux communes de Le Pian sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martial, Semens et Verdélais
- et d'autre part à la répartition des sièges du conseil communautaire suivant le droit commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (10 pour, 1 contre, 2 abst) émet un avis :

- favorable concernant l'extension du périmètre de la CdC aux communes de Le Pian sur Garonne, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Macaire, Saint Maixant, Saint Martial, Semens et Verdélais.
- favorable concernant la répartition des sièges du conseil communautaire suivant le droit commun.

2.1 VENTE BOIS – ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle que la commune à fait procéder à la coupe d'une parcelle (E 189) de bois reçue du legs de M. DUBERNET. Le terrain est maintenant en coupe rase.

ALLIANCE Forêts Bois propose le rachat de ce bois au prix de 4 728 €. Il est demandé au conseil municipal de délibéré sur ce prix de rachat et sur la possibilité de replanter des pins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de céder le bois coupé au prix de 4728 € et décide de replanter des pins sur cette parcelle.

QUESTIONS DIVERSES

Sandra GUYOU informe le conseil que Cécile DUBAA, actuellement en CDD pour la réalisation des TAP et du ménage à l'école peut bénéficier d'un contrat aidé (CAE-CUI) à la rentrée prochaine. Il reste à définir les modalités de son renouvellement de contrat (heures possibles à la bibliothèque...).

Christine CAULIE informe le conseil que le Département refait la route de Bourideys mais que la nouvelle couche d'enrobé diminue l'épaisseur initiale du ralentisseur. Les travaux devraient se terminer le 7 ou 8 juillet. Un contact sera pris avec le Centre Routier Départemental.

Elle informe aussi que des travaux sont à prévoir au compteur électrique extérieur de la salle des fêtes. Un devis sera établi avec un électricien.

Patrick BRETEAU présente un projet d'implantation d'une salle de sport à Villandraut. Il a été sollicité pour la location d'un local de 100 à 130 m² et propose d'étudier la location de l'ancien dojo de la cour de la Mairie. Sébastien MONCOURT rappelle que ce local est prévu dans les travaux de Convention d'Aménagement de Bourg pour 2018 afin de créer une maison des associations. Se pose aussi la question de la mise aux normes du bâtiment (accessibilité, sécurité, installation électrique...).

M. le Maire propose de recevoir le demandeur, savoir s'il accepterait un bail de 1 ou 2 ans et de participer aux travaux.

M. le Maire informe le conseil que M. Alain BENQUET souhaite céder ses immeubles situés à Villandraut et demande que la commune lui fasse une offre. Le service des Domaines sera contacté pour faire estimer ses biens.

M. le Maire rappelle que la commune s'est doté d'une nouvelle autolaveuse et propose que l'ancienne soit mise en vente. Une délibération sera prise prochainement pour fixer le prix de vente.

Olivier DOAT précise que le projet de cinéma en plein air ne sera pas possible car les dossiers doivent être déposés à la DRAC avant fin mai.

Daniel ESPOSITO rappelle que le vernissage du projet migration aura lieu le 25 juin à 19h à l'ancienne gare.

La séance est levée à 22h00.